

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Jeu 2024 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie – CADORET Philippe - CORBEL Jean Jacques – FICHER Marie – B JAFFRE – DANET Christelle - GUEZENNEC Bruno -LE BOURDIEC Joël - LE GAL Barbara – LE HETET Martine - Isabelle – MOIZAN – DUDORET Sabrina – REPOSEUR Georges – Henri -SIMON Nadine –

Absents ayant donné procurations : DIGARD Jacky à JARNO Claude – PRIGENT Marie à BADOUAL Claudie - TOF à MARTIN Isabelle – THILL Noémie à LE GAL Barbara – TRAISET Mathieu à JAFFRE DANET Christelle

Absents : GARANGER Clémence - LE GUEN Karine – NAYEL Christian - LUCAZEAU Vincent

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

### Ordre du jour :

- 01 - Information du Conseil – Décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 02 - Approbation du procès – verbal de la séance du 27 mai 2024
- 03 - Approbation de l'ordre du jour de la présente séance
- 04 - Comptes – rendus de réunions intercommunales et comités consultatifs locaux
- 05 - Développement du Festival « Méliscènes » - Convention entre AURAY et CAMORS
- 06 - Droit de préférence et parcelle cadastrée section ZD n° 433 rue de Lann Mareu
- 07 – Ajout de noms sur le monument aux Morts de CAMORS et demandes de subventions
- 08 - Convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine rue des Ajoncs
- 09 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 10 - Avis du domaine sur la valeur vénale des parcelles ZC 303 et 304 / cession à un bailleur social (ESPA)
- 11 - Informations diverses (indicateur de performance comptable 2023 (IPC) ; incivilités (dépôts sauvages dégradations de bâtiments municipaux...)

### Délibération n° 2024-11/07 – 01 - Ouverture de séance – Quorum et PV de la séance du 27/05/2024 :

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance municipale.

S'agissant du procès – verbal de la séance précédente du conseil municipal en date du 27/05/2024, Considérant qu'un exemplaire a été transmis par voie dématérialisée à chaque membre avant la présente séance Les conseillers ayant été invités à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou les cc qu'ils souhaitent éventuellement y apporter,

VU le code général des collectivités territoriales,

Article unique : Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27/05 a été présenté.

### Délibération n° 2024-11/07 -02 - Décisions du Maire prises en vertu de la délégation du CM :

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020-15/09-13 en date du 15 septembre 2020 donnant délégation du Conseil municipal

Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Article unique : PREND ACTE des décisions suivantes prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

N° décision	Objet	Coût / Montant HT
2024-07/06-16	Convention de participation aux dépenses de fonctionnement des classes bilingues Baud – Année scolaire 2023/2024	Coût de fonctionnement d'un élève de Baud
2024-07/06-17	Convention de participation aux dépenses de fonctionnement des classes ULIS Baud – Année scolaire 2023/2024	Coût de fonctionnement d'un élève er classe ULIS à Baud
2024-12/06-18	MAPA – Travaux de construction d'une maison de santé – Attribution des 13 lots	931 475.93 €
2024-24/06-19	Offre d'abonnement LITTERALIS Essentiel par SOGELINK (base réglementaire pour les arrêtés)	1 145.00 €
2024-27/06-19B	Avenant 01 – Honoraires Agence ANTAK et travaux Eglise Saint Sané	+ 10 824.50 €
2024-28/06-20	Admission en non – valeur	365.43 €
2024-05/07-21	Avenant 02 Lot 10 « Cloisons sèches – Doublages » Entreprise LE MOULLIEC	+ 6 316.80 €
2024-05/07-22	Avenant 01 Lot 17 « Equipement de cuisine » Entreprise BONNET THIRODE	+ 3 952.94 €
2024-11/07-23	Listes récapitulatives des déclarations d'intention d'aliéner DIA 2023 + DIA 2024 Semestre 01	/

Un agent municipal présent peut être désigné auxiliaire afin d'aider le secrétaire de séance dans sa mission, l'espèce de la directrice générale des services.

### Délibération n° 2024 -11/07 - 04 - Comptes – rendus de réunions / Structures intercommunales et Comités Municipales

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

#### ☞ Structures intercommunales :

- Réunion du 11/06/2024 du groupe de travail de la CC d'AQTA sur le recensement de la signalétique patrimoniale
  - Réunion du 18/06/2024 du comité syndical du Pays d'AURAY
  - Réunion du 21/06/2024 du conseil communautaire de la CC d'AQTA
  - Réunion du 03/07/2024 du comité syndical du syndicat BLAVET Terres&Eaux
- + Mise à disposition du rapport d'activités 2023 de l'Office du Tourisme de la Baie de Quiberon.

#### ☞ Commissions municipales :

Néant

### Délibération n° 2024-11/07- 05 – Développement du Festival Méliscènes:

Après avoir entendu les explications de Madame MARTIN, adjointe déléguée Culture et Patrimoine, Le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'une convention de partenariat avec la Ville d'Auray pour contribuer à l'accroissement du caractère intercommunal du festival Méliscènes en cohérence avec les orientations politiques culturelles des collectivités. Convention annexée à la présente délibération.

Pour soutenir ce festival dédié à la marionnette, au théâtre d'objets, aux formes animées, la commune s'engage à une contribution forfaitaire annuelle de 1000 € / an conformément à l'article 7 de ladite convention.

Le conseil municipal désigne comme élue – référente titulaire Mme Isabelle MARTIN et Mme Nadine SIMON comme suppléante. Agent délégué : La responsable de la médiathèque.

Pour 2025, par bassin de vie, PLUVIGNER accueillera le festival. Et, en 2026, ce sera CAMORS

### Délibération n° 2024-11/07- 06 – Non exercice du droit de préférence parcelle cadastrée section ZD n° 1

VU les dispositions des articles L 331-24 et suivants du Code forestier,

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle boisée cadastrée section ZD n° 1433 sise rue de Lann Mareu CAMORS et appartenant aux conjoints BOTHUA. Superficie = 1ha44a11ca. Prix de vente fixé à 6 000.00 €.

Le Conseil municipal CHARGE Monsieur Le Maire d'en informer les parties concernées (Notaire, propriétaire).

### Délibération n° 2024- 11/07 -07 – Ajout de noms sur le monument aux Morts :

A la suite des travaux de recherche menés par le Comité AURAY – PLUVIGNER de l'association Le Souvenir Français. Après avoir entendu les explications de Mr LE BOURDIEC, adjoint délégué à la vie associative,

Le Conseil municipal soutient le fait d'ajouter 10 noms aux monuments aux Morts de CAMORS à savoir :

- 8 noms de camoriens pour la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale
- 2 noms de camoriens pour la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale et la guerre d'Indochine.

Le Conseil municipal ADOPTE le plan de financement ci – dessous :

DEPENSES		
Fournisseur	Nature de la commande	Prix HT
Roc Eclerc	Plaque + pose	390.50 €
Le Dorset Martine	Gravure	488.00 €
TOTAL		878.50 €
RECETTES		
Organisme	Montant attendu	
Le Souvenir Français 20 %	175.70 €	
ONaCVG 56 20 %	175.70	
Commune 60 %	527.10 €	

Et SOLICITE l'ONaCVG du Morbihan pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 175.70 € (20 %)

Et remercie le comité AURAY – PLUVIGNER du Souvenir Français pour leur participation identique soit 175.70 € (20 %) Une inauguration pourra se faire le 2/11/2024 en raison du centenaire du Monument.

### Délibération n° 2024- 11/07 -08 – Signature d'une convention avec Morbihan Energies pour une servitude

Vu le PC n° 56031 23 T0034 accordé le 12/01/2024 pour la construction d'une maison individuelle au 08Bj des Ajoncs,

Morbihan Energies présente une convention à signer pour l'institution d'une servitude de passage de 400 volts en souterrain qui impactera la parcelle cadastrée ZD n° 330 appartenant à la commune.

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire,

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention avec Morbihan Energies Opérationnelle.

documents relatifs à la constitution de la servitude en question.

---

#### **Délibération n° 2024- 11/07 -09 – Mise à jour du tableau des effectifs :**

En vue de valider l'intégration directe d'un agent de la maison de l'enfance de la filière animation vers la filière administrative, la promotion interne d'un agent du service technique (sous réserve de l'avis favorable de la commission de promotion technique en date du 24/09/2024) il est nécessaire d'opérer des changements au niveau du tableau des effectifs à savoir :

- Création du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un 2<sup>ème</sup> poste d'agent de maîtrise

ACCORD du Conseil municipal est donné pour valider le tableau des effectifs tel qu'il est présenté en annexe à la présente délibération. Monsieur Le Maire informe aussi les élus de la fin de la période de disponibilité pour le poste d'un agent du service administratif (mutation vers une autre collectivité)

---

#### **Délibération n° 2024-11/07-10– Cession ESPACIL lotissement du Petit Bois :**

La commune a lancé un appel à projet « OAP Parc Bras » en 2023.

Après analyse des offres et vérification du respect du programme, l'offre d'ESPACIL a été retenue pour la réalisation de 6 logements de la façon suivante : 3 T3 et 3 T4

- Sur le lot A : surface de terrain de 656 m<sup>2</sup> / 4 logements
- Sur le lot B : surface de terrain de 519 m<sup>2</sup> / 2 logements

L'offre d'acquisition du foncier est de 42 700 € HT soit 80 €/m<sup>2</sup>)

Parmi les subventions mobilisables pour ce programme, la commune peut recevoir 24 000 € soit 4000 € / logement CC d'AQTA.

#### **Au vu de l'avis favorable émis par le service des Domaines en date du 10 juin 2024,**

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce programme de logements sociaux par le bailleur ESPACIL sur les lots A et B du lotissement communal du Petit Bois.

---

#### **Délibération n° 2024-08/04 – 12– Cession portion du domaine public à Kervihan :**

VU la précédente délibération du conseil municipal du 08 avril 2024,

VU la demande de Mme Annick GILLOT qui souhaite acquérir une portion du domaine public située entre les parcelles section ZK n° 85 et 118 pour une superficie estimée de 221 ca,

VU l'avis du service des domaines en date du 07 juin 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire,

Sur sa proposition,

Conformément à l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention administrative constatant son déclassement, en l'occurrence la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de vendre au prix de 221 € une portion issue du domaine public communal, portion qui peut éventuellement être possible de déclasser par la présente délibération afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune en se dispensant d'une enquête publique car les critères suivants sont remplis :

- l'emprise n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public
- l'emprise ne profite en pratique qu'aux propriétaires des parcelles contiguës cadastrées section ZK n° 85 et 118 pour accéder à leur propriété
- il résulte de cette situation une désaffectation de fait de la portion du domaine public en question.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- CONSTATE la désaffectation du bien à céder conformément au plan inclus dans l'avis du service des domaines du 07/06/2024
- DECIDE du déclassement du bien sis à Kervihan du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé de la commune
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à la vente de la portion en question au profit de la commune des parcelles ZK 85 et 118, à savoir Madame Annick GILLOT. Les frais (géomètre ; notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

---

#### **Délibération n° 2024-11/07 - 12 –Subvention à l'association « L'Étre cavalier » :**

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire,

Après avoir pris connaissance des statuts de l'association Loi 1901 dénommée « L'Étre cavalier » ayant son siège social à Coz CAMORS,

#### **Objectif:**

Soutien aux cavaliers du club équestre « L'Étre Cheval » pour la participation aux compétitions durant l'année 2024 (saut d'obstacles)

ACCORD est donné pour verser une subvention de fonctionnement de 250 € au titre de la 1<sup>ère</sup> année.

S'y ajoute un autre montant de 250 € afin de soutenir les cavaliers sélectionnés pour participer au Championnat de France 2024. Total à verser en 2024 = 500 €.

---

#### **Délibération n° 2024-11/07 – 13- Informations diverses :**

**Travaux d'investissement :** Ceux de la maison de santé vont démarrer fin juillet pour le terrassement.

Ceux du restaurant scolaire ont pris beaucoup de retard en raison de difficultés majeures avec une entreprise qui n'est pas allée devant. Des travaux sont menés pour trouver un compromis et faire en sorte que le restaurant scolaire puisse être livré en janvier 2025.

☞ ZA de Lann er Vein et présentation du bail à construction lors d'une réunion à Bieuzy Lanvaux : Aucune entreprise de CAMORS ne s'est déplacée. Mr CORBEL, adjoint délégué à la vie économique, aura leur apporter les informations utiles en la matière avec la collaboration de l'intercommunalité d'AQTA pour suite des incompréhensions.

☞ Annonce par Mr LE BOURDIEC de la création d'une toute nouvelle association dénommée « CAMORS Patrimoine » : Destinée à lever des fonds pour les futurs travaux de restauration de l'église Saint Sané. Un p avec la Fondation du patrimoine et la Municipalité sera entériné par une convention. Une collecte est envisa prochainement.

☞ Tourisme : Un point d'information touristique mobile va être mis en place chaque mercredi à l'arrivée du Napoléon Express » sur Lambel CAMORS. Dans le plan d'actions 2024 de l'Office de tourisme de la Baie il est noté un développement de l'offre du train touristique avec une extension jusqu'à Auray.

☞ Emplacement réservé numéro 1 au Plan local d'urbanisme : Mr Le Maire informe les élus de la réceptio déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété située 2, rue principale à CAMORS. Contact a été pris avec le notaire afin d'envisager la cession au profit de la commune d'une portion d'envir préempter l'ensemble. Un aménagement routier pour sécuriser les lieux pourrait être réalisé. Les élus déplo vitesse excessive en de nombreux lieux – dits du territoire. Une réunion avec des représentants du Conseil d a eu lieu sur ce sujet. Une fois tous les éléments recueillis, Mr Le Maire, ayant délégation du Conseil munic décidera de l'usage ou non du droit de préemption dans le délai imparti.

☞ Organisation par des élues d'une 2<sup>ème</sup> journée citoyenne soit le 21/09/2024.

☞ Incivilités et vandalisme : Des branchages déposés sur une route départementale, de nombreux déchets tr domaniale, des cambriolages constatés, des dégâts sur des bâtiments au stade municipal, la liste s'allonge et sont en préparation pour sanctionner autant que possible leurs auteurs.

☞ Maison de l'enfance : Des parents ne respectant pas l'horaire de fin soit 19 h 00 et ne produisant aucun j valable recevront un courrier. En cas de situations répétées, le Conseil municipal sera amené à voter un tarif supplémentaire pour dépassement des horaires.

☞ Festivités du 14 juillet 2024 : Mr LE BOURDIEC fournit le détail de toute la programmation visant à att sur le site du Petit Bois pour différents évènements (randonnée, concerts dont celui des Gabiers d'Artimon , Bihan et du Bagad Bleidi Kamorh , petite restauration, guinguette + orchestre , spectacle inédit « Les Fontai dansantes »)

☞ Après le comice agricole de Landévant du 06/07/2024, rencontre en soirée le 12/07/2024

☞ Passage de la flamme olympique à Saint Anne d'Auray le 06/06/2024 :

Un tirage au sort entre les nombreuses écoles candidates a été effectué pour toute l'intercommunalité. Deux l'école publique Les Lutins ont pu y assister.

☞ Fête du Sport au stade le 29/06/2024 : Dans le cadre du label « Terres de Jeux 2024 » la Municipalité a multiples activités sportives au stade municipal. Remerciements adressés aux partenaires associatifs présent BOURDIEC tient aussi à souligner la présence d'élus pour accueillir enfants et parents et leur permettre de joyeux moments de découverte d'un sport. Pour une prochaine édition, il est souhaité un investissement plu toutes les associations locales pour offrir aux habitants un vaste choix d'activités.

☞ Vie associative : Plusieurs camoriens se sont distingués au niveau sportif à l'exemple du vainqueur du R le l'Ultra Marin à VANNES le 28/06/2024 (Emmanuel CAUTY) ou le Champion du Morbihan en VTT (Iwan place par un camorien aussi Meven JUBIN)

☞ Rencontre à venir entre la Municipalité, les dirigeants de la CC d' AQTA et l'association du Bagad Bleic pour un soutien renforcé.

☞ Travaux routiers le long de l'ancienne ligne : Des devis sont en cours et un diagnostic a été réalisé.

☞ Bretagne Très Haut Débit et Commercialisation en cours du réseau de fibre optique conformément à la le d'information de Mégalis Bretagne. Phase 2 achevée.

dernières années fait plaisir. Calculé à partir de 48 à 57 points de contrôle comptable (selon le type de colle retrace les bilans, les comptes de tiers, les opérations complexes et les délais sur mouvements. L'IIPC est un éclairer la façon dont la comptabilité est tenue, les points forts, les points faibles et les améliorations possibles. CAMORS, le score est de 100 /100 en 2023 pour les 3 budgets précités.

Malgré plusieurs comptables à se succéder en Mairie, grâce à la supervision en continu par la directrice générale services, Mr Le Maire se déclare satisfait du résultat.

☞ Elections 2024 : Remerciements exprimés par Mr Le Maire envers les élus, les assesseurs et scrutateurs et les agents (services administratif et technique) pour le bon déroulement des journées de vote. Tout s'est bien c'est important de le souligner.

☞ Palmarès du concours scolaire 2024 organisé par l'ONAcVG et la délégation générale du Souvenir Français Morbihan : Cérémonie du 02/07/2024 de remise du 2<sup>ème</sup> prix à la classe de CM de Mme LE BRAZ Ecole de Joseph.

☞ Détour d'ART 2024 : Ouverture au public de la Chapelle de Locoal. Dates à retrouver sur le site internet sur l'application « Mon Village »

☞ Exposition du 08/07 au 31/08/2024 dans le hall de la Mairie par l'artiste – illustrateur ANTHONY-C : T sports mécaniques et art de l'automobile.

☞ Les Apéros Klam du jeudi 18/07/2024 à CAMORS au Jardin du Mille Club avec FIREFLIES SWING O Séance levée à 09 h 45.

Le 11 juillet 2024  
Le Maire,  
Claude JARNO

La Secrétaire,  
Isabelle MARTIN

Affiché le 16/07/2024



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'IM', located to the right of the typed name 'Isabelle MARTIN'.